Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260706-2026_07_077-DE

MAIRIE de NOSTANG

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du LUNDI 06 JUILLET 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	6	13	19

Date de la convocation :15/06/2026
Date d'affichage : 15/06/2026

VOTE

A l'unanimité
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : Hélène MACKOWIAK

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le quinze juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, AMAND Erik, BLAYO Jean-Marie, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BIHAN Anne-Françoise, LE GUEN Sarah *(arrivée à 19h25)*, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 6 : ANDRÉ Hervé pouvoir à TRECANT François / BROQUARD Ghislaine à Jean-Pierre GOURDEN / DUPLESSIS Fabien à Sandrine HALLOIN / LE BELLOUR Julien à Pierre-Alain LOËZIC / LE FRAPPER Mélinda, pouvoir à BLAYO Jean-Marie / LE GULUDEC Antoine pouvoir à GUYONVARCH David

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-07-077 *(1/2)*

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET SUITE A PROMOTION INTERNE

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la gestion des ressources humaines de la collectivité et suite à l'acceptation d'une promotion interne pour un agent de nos services techniques, il convient de créer un emploi permanent relevant du grade d'agent de maîtrise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses dispositions relatives à la création des emplois permanents des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté n° 2026-128 en date du 23 juin 2026 du Président du Centre de Gestion du Morbihan, portant inscription sur la liste d'aptitude de la promotion interne 2026, pour l'accès au grade d'Agent de Maîtrise valide à compter du 1er juillet 2026 ;
Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant que, dans le cadre de la procédure de promotion interne, l'agent actuellement titulaire du grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe, a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de maîtrise ;

Considérant qu'il y a lieu de créer, à partir du 6 juillet 2026 un emploi permanent d'Agent de maîtrise à temps complet afin de permettre sa nomination et de répondre aux besoins de service.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260706-2026_07_077-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-07-077 (2/2)

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET
SUITE A PROMOTION INTERNE

Il est proposé à l'assemblée la création, à compter du 6 juillet 2026 d'un poste d'agent de maîtrise selon le tableau ci-dessous *(mentionné en rouge)* :

- un emploi au grade d'agent de maîtrise à temps complet, (35/35e), pour assurer les missions de responsable des services techniques, avec les activités d'organisation du service, encadrer, animer et planifier le travail des agents des services techniques, assure le suivi des interventions réalisées en régie pour par des entreprises, veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité, gère les moyens matériels du service et participe à la préparation et au suivi des besoins budgétaires. Il assure également un rôle de conseil technique après de l'autorité territoriale.

Filière technique			
Agent de maîtrise principal	C		35
Agent de maîtrise	**C**	**1**	**35**
Adjoint technique principal 1er classe	C	1	35
Adjoint technique principal 1er classe	C	1	35
Adjoint technique territorial	C	1	33.12/35ème
Adjoint technique territorial	C	1	35
Adjoint technique territorial	C	1	35
Adjoint technique territorial	C	1	35

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE :

- La création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 6 juillet 2026
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget communal.

Voté à l'unanimité par 19 voix pour,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Hélène MACKOWIAK **Jean-Pierre GOURDEN**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 06 juillet 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)